

Joe la Conscience qui est par ailleurs délégué des parents d'élevés du Lycée de Loum (département du Mongo, région du Littorale) accuse ce proviseur, ainsi que le président d'APE d'extorsion de fonds.

L'artiste connu au Cameroun pour le combat des revendications à caractère sociales vient donc de trainer en justice le proviseur de lycée de Loum, ainsi son président d'APE pour extorsion de fond et de détournement de plusieurs millions de Fcfa.

La plainte signée par le musicien angagé et déposée au tribunal de première instance de Mbanga précise clairement que le proviseur du lycée de Loum aurait exigé aux élevés ceci en toute illégalité le payement d'une somme de 5000Fcfa (cinq mille francs) comme frais des cours de remises à niveau.

Il est également indiqué sur la même plainte que les élevés auraient déboursé chacun une somme de 750fFcfa (sept cent cinquante francs) pour le payement du livret scolaire, une somme de 1000Frs (mille francs) représentant les frais des sms pour communiquer les notes des élevés aux parents, et surtout une somme de 2000Frs (deux mille francs) pour la carte santé

Informations réfutées par le proviseur et son acolyte. Les mis en cause évoquent plutôt une

cabale bien orchestrée contre eux.

En attendant, Ils devraient se présenter devant le juge dans les prochains jours afin que lumière soit faite sur cette affaire qui anime les commentaires au sein des établissements scolaires de cette localité.